



CC Communauté Lesneven Côte des Légendes (Siren : 242900793)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lesneven
Arrondissement	Brest
Département	Finistère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/1994
Date d'effet	26/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Bernard TANGUY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	12, Boulevard des Frères Lumière
Numéro et libellé dans la voie	B.P. 75
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29260 LESNEVEN
Téléphone	02 98 21 11 77
Fax	02 98 83 16 91
Courriel	contact@cc-pays-de-lesneven.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 248
-----------------------------	--------

Densité moyenne	138,95
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Goulven (212900641)	452
29	Guissény (212900773)	2 044
29	Kerlouan (212900914)	2 205
29	Kernilis (212900930)	1 487
29	Kernouës (212900948)	713
29	Lanarvily (212901003)	436
29	Le Folgoët (212900559)	3 251
29	Lesneven (212901243)	7 635
29	Ploudaniel (212901797)	3 807
29	Plouider (212901987)	1 904
29	Plounéour-Brignogan-plages (200063055)	1 978
29	Saint-Frégant (212902480)	823
29	Saint-Méen (212902555)	922
29	Trégarantec (212902886)	591

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse : développer et mettre en oeuvre une politique ambitieuse et concertée en partenariat avec l'Etat la CAF le centre socioculturel communautaire et tout autre partenaire institutionnel ou associatif Prévention de la délinquance : animer et coordonner les actions relatives aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que de la politique de développement et soutien aux activités économiques Lesneven et Ploudaniel Ménéham à Kerlouan
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
<i>Sont d'intérêt communautaire : l'espace multifonctions de Kerjézéquel en Lesneven, l'espace Kermaria au Folgoët, le centre de secours et d'incendie Centre socioculturel - la CC est compétente pour : Conserver et entretenir les bâtiments du centre situé rue des déportés à Lesneven Définir et mettre en oeuvre une convention d'objectifs et de financement avec</i>

l'association du centre socioculturel intercommunal du pays de Lesneven et de la côte des légendes qui assure la gestion de ce centre

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration et suivi du schéma de cohérence territorial du pays de Brest et du ou des schémas de secteur situés en partie ou en totalité sur le territoire communautaire Numérisation du plan cadastral des communes membres assemblage et maintien à jour de ces 15 plans cadastraux informatisés Elaboration d'un SIG en lien avec les communes membres en collaboration avec le pays de Brest

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont considérées d'IC les ZAC d'un minimum de 3 hectares destinées à recueillir de l'activité économique sur plus de 80% de leur surface totale

- Transport scolaire

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Lanarvily : Voie communale n°1 depuis l'extrémité du revêtement en béton désactivé de la chaussée face à la mairie jusqu'à la route départementale n°38, soit une longueur de 2 140 m et une surface de 13 017 m². Saint-Frégant : Voie communale n°4 depuis la fin de l'aménagement du bourg (carrefour de Kéravézan : VC5) jusqu'à la route départementale n°32, soit une longueur de 2 520 mètres et une surface de 13.249 m². Trégarantec : Voie communale n° 2 de Kéris-Vian jusqu'à la route départementale n° 32, soit longueur de 1 040 mètres et une surface de 4 910 m². Guissény : portions de la voie communale n° 3 et de la voie communale n° 63 permettant l'accès à la plate-forme de dépôt de déchets verts de Kergoniou depuis la RD 32, soit une longueur de 960m. Ploudaniel : portion de la voie communale n°6 reliant la voie de contournement du bourg à la zone d'activités économiques du groupe EVEN à Traon-Bihan, soit une longueur de 2 700m.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

ajouter : accueil et information des touristes promotion touristique du territoire communautaire création et exploitation d'un office de tourisme communautaire

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques, - l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants, - la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants, - l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques, - la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

- NTIC (Internet, câble...)

Contribution au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au syndicat mixte e-mégalis Bretagne.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

compétence optionnelle : maison de services au public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
29	Pôle métropolitain du Pays de Brest (200033736)	Pôle métrop.	430 674
35	SM "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 418 194
29	SM du pôle aquatique Abers-Lesneven (200039360)	SM fermé	69 866
29	SM d'études pour la gestion durable des déchets du Finistère (252902598)	SM ouvert	957 923
29	SM d'aménagement hydraulique des bassins du Bas-Léon (252901061)	SM fermé	120 474

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)